LA RECHERCHE PARTICIPATIVE

EXEMPLES DE PROGRAMMES PUBLICS

DATE DE REDACTION : 03/03/2010 **DERNIERE MISE A JOUR :** 5/02/2011

RESUME

Les termes comme «recherche participative», «recherche-action » ou « recherche avec des communautés» font référence à des recherches menées en partenariat entre des chercheurs et des membres d'une « communauté », d'associations ou d'organisations non gouvernementales (association de malades ou d'usagers, collectivités locales, groupes ethniques, praticiens, etc.). Dans nos sociétés complexes, une démocratie vivante suppose d'ouvrir la possibilité à des acteurs divers d'explorer des options multiples, qui sont ensuite confrontées et enrichies dans l'espace public. La recherche participative est devenue un nouveau paradigme de recherche populaire. Elle est de plus en plus reconnue pour créer des connaissances concrètes et de la compréhension qui peuvent entrainer des changements - dans la recherche, dans la société civile, dans la politique. Nous présentons ici trois programmes publics qui promeuvent des projets en recherche participative et connaissant un succès certains : - le programme canadien des *Alliances de Recherche Université - Communauté*, ARUC, et les programmes régionaux en France : - les *Partenariats entre Institutions et Citoyens pour la Recherche et l'Innovation*, PICRI, en Ile-de-France ainsi que *l'Appropriation Sociale des Sciences*, ASOSC, en Bretagne. Aujourd'hui, la démocratie participative doit trouver écho dans la politique régionale et nationale de la recherche et de l'innovation, entre autre à travers des programmes spécifiques de soutien des initiatives de partenariats de recherche, d'expertise ou d'innovation entre laboratoires de recherche publics et organisations à but non lucratif de la société civile.

MOT(S)-CLE(S) : recherche participative, ARUC, PICRI, ASOSC, société civile, gouvernance de la recherche, orientations de la recherche

PUBLIC(S) VISE(S) : tous

DEFINITION DES CONCEPTS ET NOTIONS UTILISES

Recherche participative : Les termes comme «recherche participative», «recherche-action » ou « recherche avec des communautés» font référence à des recherches menées en partenariat entre des chercheurs et des membres d'une « communauté », d'associations ou d'organisations non gouvernementales (association de malades ou d'usagers, collectivités locales, groupes ethniques, praticiens, etc.). Le degré d'implication des partenaires de la société civile aux différentes étapes du processus de recherche - définition du problème, conception, protocole, méthodologies, réalisation de la recherche, collecte de données, interprétation des résultats, diffusion et utilisation des résultats - peut varier selon leur nature, leurs capacités et l'objet de la recherche. La diversité des modèles reflète la diversité des partenaires potentiels.

Des partenariats de recherche entre chercheurs et associations, et les programmes mis en place pour les encourager, peuvent exister à tous les niveaux, du local à l'international. Initiées en sciences sociales et dans le secteur de la santé, ces approches participatives sont de plus en plus utilisées dans les secteurs où les sciences naturelles ont une place plus importante, tels que les sciences de l'environnement ou l'agriculture.

CONTEXTE – ÉTAT DES LIEUX

Dans nos sociétés complexes, une démocratie vivante suppose d'ouvrir la possibilité à des acteurs divers d'explorer des options multiples, qui sont ensuite confrontées et enrichies dans l'espace public. Dans le contexte actuel de la recherche, la science et les technologies entraînent de profondes transformations sociales, politiques, éthiques et juridiques qui nécessitent une meilleure régulation démocratique. De plus, dans une société de la connaissance où le progrès ne va plus de soi et dans laquelle le public s'est diversifié, les citoyens sont davantage désireux de participer à l'élaboration des choix scientifiques et technologiques. La recherche participative fait partie intégrante du processus de la démocratisation des sciences.

Bien que l'Europe ait joué un rôle pionnier, dans les années 1970, pour créer des liens entre chercheurs et société civile grâce aux boutiques de sciences établies dans les universités néerlandaises, la recherche participative semble aujourd'hui plus solidement établie au Canada, aux États-Unis, en Inde, et dans plusieurs pays sud-américains et africains.

EXPOSE DE LA PROBLEMATIQUE

Retisser les liens entre science, décideurs politiques, et société civile est un chantier aux multiples enjeux. Il s'agit de réinstaller la confiance en la politique, de reconstruire la confiance à l'égard de la science et des technologies, de réduire le fossé entre les scientifiques et les non-scientifiques, d'attirer les jeunes vers les carrières scientifiques. Il s'agit de substituer des rapports à la recherche trop souvent basés sur la délégation, l'émotion ou le rejet par des rapports basés sur le raisonnement rationnel, la volonté de savoir et la reconnaissance de diverses formes de savoirs. Il s'agit enfin d'intégrer, très en amont dans les politiques publiques de recherche, les enjeux sociétaux de la science et les outils de son orientation démocratique. Il s'agit enfin d'élargir l'accès à cette ressource centrale qu'est le savoir scientifique dans nos sociétés, en permettant aux « profanes » (citoyens, malades, usagers, praticiens…) d'interagir avec des chercheurs dans un dialogue équilibré et une co-construction des savoirs.

Cela implique notamment une ouverture de l'accès des organisations de la société civile à des capacités d'élaboration de connaissances scientifiques, d'expertise et d'innovation.

Malgré le fait que la recherche participative reste de nos jours marginale et marginalisée, elle est devenue un nouveau paradigme de recherche populaire. Elle est de plus en plus reconnue pour créer des connaissances concrètes et de la compréhension qui peuvent entrainer des changements - dans la recherche, dans la société civile, dans la politique. Un aspect transversal est la forte productivité de ces projets, tant en termes de résultats concrets qu'en termes de résultats moins tangibles (comme par exemple l'autonomie des communautés - « empowerment »). Par la variété des résultats et leur pertinence pour les différents partenaires, la recherche participative est considérée comme « très productive », « efficace » et "renatble » (« good value for money").

Trois programmes publics qui promeuvent des projets en recherche participative et qui connaissant un succès certains sont le programme canadien des *Alliances de Recherche Université - Communauté*, ARUC, et les programmes régionaux en France - les *Partenariats entre Institutions et Citoyens pour la Recherche et l'Innovation*, PICRI, en Ile-de-France ainsi que l'*Appropriation Sociale des Sciences*, ASOSC, en Bretagne.

• Le programme ARUC

Le programme « Alliances de Recherche Université – Communauté », ARUC (Le terme anglo-saxon « Communauté » recoupe à la fois le monde associatif et les collectivités locales) est un appel à projets né au Canada. Le programme ARUC a été lancé en 1999 par le Conseil de Recherche en Sciences sociales et humaines (CRSH), l'agence fédérale qui finance la recherche en sciences humaines.

La décision du CRSH de lancer ces ARUC fut très favorablement accueillie tant par les groupes communautaires que par les universités. Depuis, plusieurs appels à projets ont été organisés par le CRSH et plus d'une centaine de projets a été soutenu. Le CRSH a environ un budget annuel de 4 millions de dollars canadiens pour les ARUC.

Ce programme constitue un exemple de politique publique de recherche qui permet de contrebalancer les politiques actuelles orientées quasi exclusivement vers l'encouragement de partenariats recherche

publique - firmes privées.

Le programme a pour objectif d'appuyer la création d'alliances entre les universités et les organisations de la société civile qui, par un processus axé sur la collaboration continue et l'apprentissage mutuel favorisent la recherche novatrice, la formation et la création de nouvelles connaissances dans des domaines importants pour le développement social, culturel ou économique des communautés canadiennes.

Chaque activité d'une ARUC comprend :

- un volet de recherche (des projets à court terme et à long terme, de la recherche-action, etc.),

- un volet d'éducation et de formation (dans le contexte des projets de recherche, des stages, des activités créditées dans le cadre des cours, etc.),

- un volet sur la mobilisation des connaissances (des ateliers, des séminaires, des colloques, des publications, des conférences publiques, etc.).

Un comité multidisciplinaire, composé d'experts universitaires et non universitaires, évalue les projets en fonction des critères suivants :

- l'importance démontrée du sujet pour le développement social, culturel ou économique des communautés (pertinence)

- les incidences sur la formation des étudiants, le développement des capacités et l'élaboration de programmes

- la solidité de la démarche de recherche (méthodologie)

- la qualité, notamment la preuve de la collaboration et de l'engagement de tous les partenaires

- la qualité des plans de diffusion des résultats et de la mobilisation des connaissances.

Les candidats retenus à la première étape (après une lettre d'intention) ont droit à une subvention de développement d'une valeur maximale de 20 000 $ afin de préciser leur projet (frais de déplacements, ateliers, réunions, secrétariat, communication et diffusion). Chaque ARUC peut recevoir jusqu'à 200 000 $ par an pendant un maximum de cinq ans.

Le programme PICRI

En 2005, un programme similaire aux ARUC a été créé pour la première fois en France. Après avoir étudié l'expérience des ARUC et en suivant les mêmes principes, le Conseil régional d'Ile-de-France a lancé un appel à des partenariats des institutions et des citoyens pour la recherche et l'innovation. Environ 1,5% du budget annuel régional pour la recherche et l'innovation sont attribués à ce programme (soit 1 à 1,5 millions d'euros par an). Le nombre élevé de projets présentés (176 en quatre ans) ainsi que la diversité des sujets proposés étaient inattendus. Les projets couvrent des technologies de l'information, de l'environnement, et de la santé, mais aussi des questions sociales (migration, discrimination, etc.) et de l'économie sociale jusqu'à la musique, l'art, la gouvernance de la recherche, l'éthique et des questions de droits.

Sont admissibles tous les projets de recherche qui

- réunissent un/des partenaire(s) académique(s) (universités, organismes de recherche publics) et un/des partenaire(s) de la société civile à but non lucratif (associations loi 1901[i], SCIC[ii])

- s'inscrivent dans l'objectif affiché par la région de faire de l'Ile de France une des premières éco-régions en Europe

Un projet PICRI dure généralement 4 ans, (une prolongation de 2 ans est possible après étude du dossier)

• Le programme ASOSC

La région Bretagne a mis en place, sur les même bases, un dispositif d'Appropriation sociale des sciences - ASOSC - depuis 2006.

Les dispositifs visent à :

- favoriser l'échange de connaissances, de ressources et de compétences entre les universités, les

chercheurs et les organisations de la société civile à but non lucratif

- enrichir les méthodes d'enseignement, les programmes et les thématiques de recherche des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche

- accroître les capacités des organisations de la société civile en matière de recherche

- permettre à des associations d'être actrices de recherches qui répondent à leurs besoins d'expertise et d'innovation

- enrichir la formation et l'employabilité des étudiants en sciences en les impliquant dans des recherches collectives multi-acteurs et sur des projets « en situation »

- susciter dans le public le goût de la démarche scientifique au travers d'occasions d'engagement actif dans des recherches sur des sujets qui les touchent.

Acteur(s) impliqué(s) et nature de son (leur) implication

• **Pouvoirs et institutions publics :** agences de recherche, gouvernements (nationaux, régionaux, locaux), institutions de recherche publiques…

• **Chercheurs**

• **Société civile :** associations, ONGs, citoyens, syndicats…

Enjeux

L'approche à la recherche qui se trouve au cœur des ARUC et d'autres programmes de recherche participative est un pas vers la transdisciplinarité, et vers une plus grande pertinence de la recherche au regard des questionnements et des besoins des citoyens. De nombreux pays ont créé des dispositifs favorisant de tels partenariats, à la fois pour contrebalancer le poids accru des acteurs économiques et financiers dans la polarisation des recherches et pour mieux mobiliser et valoriser les savoirs et les innovations qui émergent aujourd'hui en différent points de la société (ex. logiciels libres, réseaux d'échange de semences). Ces expériences montrent que des approches participatives permettent d'entrevoir non seulement un enrichissement de la démocratie mais également de la science. Elles permettent notamment une meilleure compréhension des liens entre les différentes dimensions du développement durable, et à aider les collectivités à progresser vers plus de durabilité.

Le contexte institutionnel de la recherche limite actuellement des partenariats, entre chercheur et associations notamment parce que le processus d'évaluation des chercheurs et étudiants est centré sur un système de publications académiques et, de façon croissante, sur des valeurs marchandes (brevets, contrats avec l'industrie, rôle accru de la connaissance dans la production et la captation de la valeur ajoutée économique). Les organismes de recherche et les universités citent souvent leur engagement pour les besoins sociétaux mais se dotent rarement des stimuli, des moyens financiers et des structures organisationnelles pour opérer dans ce sens. En général, des moyens financiers sur le long terme sont nécessaires pour institutionnaliser de tels partenariats.

Si l'on prend en compte ces constats dans une perspective régionale et nationale et dans le contexte du projet politique des régions et de l'Etat, cela signifie que la démocratie participative doit trouver écho dans la politique régionale et nationale de la recherche et de l'innovation, entre autre à travers des programmes spécifiques de soutien des initiatives de partenariats de recherche, d'expertise ou d'innovation entre laboratoires publics de recherche et organisations à but non lucratif de la société civile.

Recommandations

• Intégration des programmes de recherche participative dans tous les programmes de politiques régionales et nationales de recherche et innovation

• Reconnaissance de la valeur de la participation de la société civile (à but non lucratif) dans la recherche

(aussi appelé tiers-secteur scientifique)

• Création et reconnaissance de critères d'évaluation pour les chercheurs engagés dans des projets de recherche participative

• Soutien à la mobilité professionnelle des chercheurs envers des organisations de la société civile

• Communication sur la recherche participative envers les chercheurs et la société civile

REFERENCES UTILES ET NON CITEES DANS LES NOTES

- Gall, Eric, Millot, Glen, Neubauer, Claudia, 2009, « *Participation of civil society organisations in research* », report from the European project STACS - Civil society organisations - actors in the European System of Research and Innovation, Fondation Sciences Citoyennes, 2009 : http://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/2011/02/STACS_Final_Report.pdf
- « *L'expertise et la recherche associative et citoyenne en France - esquisse d'un état des lieux* » Synthèse N°1 de la Fondation Sciences Citoyennes sous la direction de C. Neubauer, 2004 : http://sciencescitoyennes.org/lexpertise-et-la-recherche-associative-et-citoyenne-en-france/
- « *Research priorities in Europe - Scientometric and Budget Analyses of some National and European Research Priorities* », Eric Gall, Glen Millot & Claudia Neubauer, FSC, 2009
- Sur le dispositif ARUC au Canada
  http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/cura-aruc-fra.aspx
  http://www.sshrc-crsh.gc.ca/news_room-salle_de_presse/press_releases-communiques/2010/CURA-fra.aspx?
  http://sciencescitoyennes.org/les-aruc-inspiratrices-des-picri/
  http://sciencescitoyennes.org/les-aruc-alliances-de-recherche-universite-communaute/
- Sur le dispositif PICRI
  http://sciencescitoyennes.org/les-picri-une-recherche-plus-proche-des-citoyens/
  http://sciencescitoyennes.org/chercheurs-et-acteurs-associatifs-partenaires-de-recherche-vers-une-reconnaissance-mutuelle/
- Sur le dispositif ASOSC
  http://xnet1.region-bretagne.fr/Recherche

NOTES

[i] Par souci d'indépendance, seules seront recevables dans ce programme les associations de personnes physiques dont la part de financement d'entreprises privées n'excède pas 5% des ressources.

[ii] http://www.scic.coop/ - Sociétés coopératives à intérêt collectif. Scic : De forme privée et d'intérêt public, la Scic est une nouvelle forme d'entreprise coopérative qui permet d'associer celles et ceux qui, salariés, usagers, bénévoles, collectivités territoriales ou tous autres partenaires, veulent agir ensemble dans un même projet de développement local.

La rédaction de cette fiche a été coordonnée par :

CLAUDIA NEUBAUER
Directrice de la Fondation Sciences Citoyennes
Docteur en génétique